

#84

SEPTEMBRE 2023

La Lettre DU CONSEIL D'ORIENTATION



LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE



Le 30 juin et le 1^{er} juillet 2023 à Strasbourg

L'ESSENTIEL À RETENIR :

UN NOUVEAU PROJET
et cinq groupes de travail

UN BUDGET RÉVISÉ 2023
très proche du budget initial

UN TAUX D'INSCRIPTION DES JEUNES
en avance par rapport à l'année dernière

LE BESOIN URGENT
d'adopter plus de jeunes

UNE NOUVELLE ORGANISATION
pour le Collège des métiers

BONJOUR À TOUTES ET TOUS, NOS MÈRES, MESDAMES, MESSIEURS, CHERS COMPAGNONS,

C'est avec un vrai plaisir que je vous retrouve aujourd'hui, tous réunis pour ce Conseil d'orientation, dans ce magnifique nouveau centre de formation de Strasbourg.

Comme vous le savez, ce Conseil d'orientation est particulier pour moi, car c'est le premier faisant suite à nos dernières Assises et à mon élection. C'est aussi mon premier en qualité d'élu et je vous demanderais d'être indulgents... J'aimerais tout d'abord vous exprimer ma confiance, remercier les nouveaux élus pour leur engagement et dire merci à ceux déjà expérimentés de nous accueillir avec fraternité.

Nous voilà donc enfin tous ensemble pour travailler à la conduite de notre association ; quelle tâche immense, mais aussi quelle chance !

Parmi les axes du projet associatif que nous avons voté et allons mettre en œuvre, je voudrais que vous en reteniez 2 comme étant prioritaires :

- Recevoir des jeunes Compagnons du Devoir plus nombreux, afin qu'ils œuvrent en hommes et femmes de métier accomplis dans ce ^{xxi}^e siècle porteur de tellement d'espoirs et d'interrogations à la fois ;
- Offrir aux jeunes itinérants un cadre de vie mieux adapté, inspirant mais également plus propice à ce que les sédentaires y trouvent leur place aisément et dans lequel notre partage intergénérationnel soit renforcé.

Pour recevoir plus de Compagnons, il nous faut impérativement :

- Adopter avec confiance et générosité les jeunes déjà présents parmi nous ;
- Rendre attractif le Tour de France en considérant toujours l'itinérant comme un précieux futur membre qui mérite que nous lui permettions et facilitions ses meilleurs choix de parcours ;
- Associer plus encore les sédentaires à la réussite des jeunes.

Pour que leur voyage se déroule bien matériellement, nous devons concevoir ensemble la maison de Compagnons et la communauté de demain. Le modèle actuel a peu changé depuis 70 ans. Si nous aimons ses qualités, nous identifions tous - peu ou prou - les limites désormais atteintes. Pour que notre communauté reste attractive, il nous faudra ouvrir encore plus nos maisons et notre association à la cité et valoriser notre action institutionnelle.

Se demander : « Un Compagnon du Devoir au ^{xxi}^e siècle, c'est quoi pour le grand public qui nous observe ? »
Tout d'abord, il nous faut afficher un parcours plus clair, plus personnalisé et plus formateur pour l'homme ou la femme qui choisira notre formation dans un de nos métiers :

- Fixer dès l'entrée une borne lisible : « à 5 ans, tu seras reçu(e) Compagnon » ;
- Insérer dans le parcours du jeune itinérant une dimension environnementale désormais incontournable, déclinée par et pour son métier ;
- Former les Compagnons qui prennent des gâches et leur permettre d'en sortir avec un titre ou une qualification. Il faut que ces missions soient ouvertes aux jeunes sédentaires dans les mêmes conditions ;
- Réduire la charge d'encadrement des itinérants dans les maisons et les centres de formation ;
- Moderniser nos temps conviviaux (repas, rencontres des sédentaires, ouverture culturelle, etc.) ;
- Former à la bienveillance sur le principe de l'exigence réciproque.

Je n'ai bien sûr pas la prétention d'avoir des solutions toutes faites, mais je nous crois capables, tous ensemble, de travailler, de réfléchir sans crainte du changement, pour imaginer comment devra s'organiser notre mouvement pour les 20 prochaines années. ■

Christian Pons
Premier conseiller



C'est avec ces quelques mots d'accueil que s'est ouvert ce premier Conseil d'orientation depuis les Assises de Toulouse, avec un nouveau Premier conseiller et douze nouveaux élus. Après un échange sur les Assises et un retour sur les différents congrès, le samedi matin fut l'occasion de commencer le travail autour du nouveau projet associatif : **« Convaincre la jeunesse de vivre métier et compagnonnage »** et notamment deux axes prioritaires abordés en sous-groupes :

1. L'attractivité des parcours de formation ;
2. La vie dans nos maisons et la communauté compagnonnique. ■

Présentation du budget révisé 2023

Le résultat du budget révisé consolidé de l'association s'établi à 5,8 M€ contre 5 M€ au budget initial. Le budget des régions est stable, l'évolution positive du budget de certaines régions venant compenser le budget d'autres revu à la baisse. La progression positive du budget provient essentiellement du siège social, où des produits n'avaient pas été appréhendés lors du budget initial et, en parallèle, certains projets se décalent dans le temps et verront finalement le jour en 2024.

Rappelons que les budgets révisés à mi-année avaient été mis en place à la suite d'un mauvais résultat en 2018. Depuis, un certain nombre d'outils et de nouvelles pratiques nous permettent de piloter efficacement les finances de l'association et nous garantissent un suivi au plus proche de l'activité. Par conséquent, cette présentation ne devrait pas avoir lieu l'année prochaine.

Ce Conseil d'orientation était l'occasion de revoir notre approche budgétaire en lien avec le plan stratégique. Les premières rencontres entre le Conseil et les régions se concentreront dès l'automne sur l'élaboration des projets des provinces, afin d'arbitrer sur leurs orientations.

L'approche financière sera alors construite sur la base de ces échanges. De ce fait, le budget consolidé ne sera présenté qu'au mois de mars ; le Conseil d'orientation de janvier sera réservé à la présentation consolidée des stratégies régionales.

Enfin, les congrès de métiers venant juste de se terminer, nous en avons profité pour rappeler notre volonté d'orienter notre recherche de mécénat vers des projets de métiers ou en direction de la jeunesse, plutôt que de solliciter nos mécènes pour l'organisation de nos réunions annuelle de métiers. ■

Focus sur les inscriptions

À ce jour, 5 782 jeunes ont validé leur préinscription par un entretien individuel dans une de nos maisons (contre 4 984 et 5 334 les deux années précédentes) et plus de 3 000 d'entre eux ont été placés dans des entreprises. Cette variation positive ne fait pas augmenter le nombre de sections d'apprentis, mais diminue nombre de sections en sous-effectif.

Concernant les publics dits « prépa Tour de France », leur nombre est en baisse : 680 jeunes sont aujourd'hui préinscrits, 273 ont réalisé leur entretien individuel pour confirmer leur inscription, parmi lesquels 2/3 sont placés en entreprise.

Pour les sections dites « à recrutement national », qui dépendent des inscriptions de plusieurs régions, plus du tiers des jeunes est placé en entreprise. Ce taux est inférieur à la moyenne de l'ensemble des sections d'apprentis (52 %), mais le processus dédié mis en place cette année ne nous permet pas encore de comparer avec les années précédentes ; une première mesure sera faite en octobre afin d'en évaluer l'efficacité.

Il est à noter que sept métiers restent en difficulté à ce jour et un effort majeur est attendu de l'ensemble des régions pour attirer des jeunes vers ces parcours. ■

Un point sur les Adoptions de l'année

La période de septembre 2022 à août 2023 devrait se conclure avec un total proche de 770 nouveaux Aspirants (755 Adoptions réalisées au 26/06/2023 + 15 programmées en juillet). Ce résultat, très éloigné de l'objectif présenté en Conseil d'orientation au mois de janvier (cf. *Lettre du CO* n° 82), est inférieur à celui de l'année dernière (836) et l'un des plus bas de ces quinze dernières années. Si nous n'arrivons pas à progresser malgré une nette augmentation du nombre de jeunes rejoignant chaque année l'association pour se former, les raisons sont multiples et, pour certaines, les causes reposent simplement sur l'absence de mise en œuvre d'actions décidées il y a bien longtemps. Conscients que notre capacité à mettre les jeunes rapidement en chantier dès lors qu'ils respectent les critères pour devenir Aspirants joue un rôle prépondérant, les Compagnons ont décidé de programmer dans chaque province les trois premières Adoptions aux mois d'octobre, novembre et décembre. Si ces Adoptions dès l'automne peuvent paraître précoces, n'oublions pas qu'un grand nombre d'apprentis sont à ce moment-là chez les Compagnons depuis plus d'un an, voire deux ans, et sont tout à fait prêts à s'engager. Les dynamiques se créent dès les premiers instants, ne passons pas à côté de cette opportunité qui nous est offerte.

Pour rappel notre règlement intérieur prévoit que, pour être adopté en qualité d'Aspirant, le postulant doit :

- Avoir au moins 16 ans dans l'année de l'Adoption ;
- Avoir accompli un stage d'au moins deux mois en qualité de membre associé au sein d'une maison de Compagnons ;
- Vivre en accord avec les *Conduites à tenir* chez les Compagnons du Devoir ;
- Aimer son métier et s'engager à poursuivre sa formation par le voyage ;
- Être généreux. ■



Réflexion sur les comportements, propos et actes inappropriés dans les maisons du Tour de France

Soucieux de notre rôle éducatif face aux déviances qui se produisent dans les maisons du Tour de France, nous devons continuer nos efforts et certainement multiplier les actions qui tendent à réduire au maximum les comportements inappropriés. Pour aborder ce sujet, Magali Rodier, responsable Habitat jeunes, a commencé par présenter un état des lieux des dispositifs existants analysant avec objectivité leur efficacité et leurs faiblesses, accompagnés de recommandations. Les problèmes sont multiples et il importe de tous les traiter avec la même exigence, qu'il s'agisse d'addictions liées à l'alcool et/ou à la drogue, de comportements sexistes ou racistes ou bien encore de harcèlement voire d'agressions. Afin d'accompagner les provinces et les métiers qui se trouvent bien souvent en difficulté pour apporter les réponses adaptées en termes d'accompagnement et de sanction, une cellule nationale sera mise en place cette année et aura pour rôle de fournir ses compétences et son expertise, tout en assurant une cohérence nationale. Cette nouvelle compétence n'aura pas pour but de remplacer les équipes d'accompagnement ô combien nécessaires dans chaque prévôté, mais pourra être sollicitée pour les situations les plus compliquées. Le Conseil d'orientation s'est engagé à revenir régulièrement sur ce sujet et d'en mesurer constamment la situation. ■

L'enseignement professionnel théorique (EPT)

Lors du précédent Conseil d'orientation à Paris, avait été présenté l'avancement de l'EPT qui soulevait quelques questionnements autant sur les contenus que sur les délais de mise en œuvre. En reprenant le sujet, le Compagnon Brosset, nouveau conseiller au Collège des métiers, a saisi toute l'opportunité que nous avons avec ce modèle d'enseignement pour permettre aux plus jeunes d'acquérir les bases de la culture des mathématiques, du français et de l'anglais, et ceci, en utilisant le meilleur vecteur d'attractivité pour la jeunesse que représente leur métier.

Le démarrage peut-être précipité, sans toutes les ressources indispensables, a généré quelques déceptions. C'est un projet ambitieux, qui nécessite de bien dimensionner les moyens, mais qui ne peut se faire sans prévoir un accompagnement dans les régions, car les difficultés sont nombreuses et complexes à résoudre (changements de ville, absences pour les stages de formation, déplacements professionnels, etc.).

Le travail a nécessité le décorticage de tous les référentiels diplômants utilisés dans nos formations et d'en extraire une synthèse des compétences, pour en réaliser des séquences de cours. Ce modèle original, qui s'appuie sur le métier, nous différencie de tous les autres organismes de formation. Il devra, à terme, répondre au plus juste aux besoins de chaque jeune et intégrer la dimension inter-métier, notamment pour les niveaux supérieurs (5 et 6). ■

Une nouvelle organisation pour le Collège des métiers

Le Collège des métiers qui a dernièrement connu de nombreux changements, principalement dus à la dernière réforme de la formation professionnelle de septembre 2018 et l'arrivée concomitante de la certification Qualiopi, arrive à un nouveau terme qui lui permet d'envisager de nouveaux objectifs pour les 24 prochains mois.

POUR LES MÉTIERS,

IL CONVIENT DE METTRE EN PLACE :

- Des projets métiers construits selon des trajectoires sur les long et moyen termes comme envisagé dans le projet 4 du plan stratégique ;
- Un suivi des plans d'action des instituts de métiers.

POUR LES RÉGIONS :

- Déployer un modèle pédagogique commun et harmonisé pour l'ensemble de l'association ;
- Réussir l'accompagnement des Compagnons formateurs.

POUR LA FORMATION :

- Déployer le référentiel métier ;
- Réécrire des *process* et des standards associatifs en intégrant les exigences du label Qualiopi ;
- Déployer et réussir l'enseignement professionnel théorique (EPT) pour les métiers.

POUR LE COLLÈGE DES MÉTIERS :

- Structurer les services fonctionnels ;
- Analyser et proposer une évolution de la mission des instituts de métiers.

POUR L'ACTIVITÉ DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT :

- Créer le centre de recherche ;
- Structurer la démarche numérique.

Enfin, inclure une part de compagnonnage dans chaque formation afin de contribuer à la poursuite des jeunes sur les parcours et la hausse du nombre de Compagnons reçus.

Le Compagnon Jocelyn Gac, actuel directeur du service Recherche & Développement, a été missionné comme nouveau directeur du Collège des métiers. Il aura pour mission de conduire ces travaux de réorganisation et d'analyser le taux de satisfaction pour apporter les correctifs au fil de l'avancement. Il succède au Compagnon Bruno Aubry qui continuera d'apporter tout l'accompagnement nécessaire à cette transition ainsi que son expertise sur des travaux spécifiques tels que des études stratégiques ou des études d'opportunités sur des thématiques comme la VAE, le CPF, les certifications et la poursuite des travaux liés à l'enseignement professionnel théorique. ■

Quelques précisions sur la protection des noms des corps de métiers

Pour rappel, la question de la protection des noms des corps de métiers de l'association avait été soulevée aux Assises de Lille lors du débat qui portait sur la validation des nouveaux textes des statuts et du règlement intérieur (RI).

Les statuts actuels de 2013 contiennent les noms des corps de métiers alors inscrits à l'association. Cette liste n'est plus à jour et le choix de ne plus les inscrire dans le nouveau texte reposait sur trois points :

1. L'impossibilité de mettre la liste à jour sans réviser les statuts et, donc, de devoir les représenter au Conseil d'État ;
2. Le fait que cela ne les protège pas (vérifié auprès d'un avocat lors des travaux de réécriture) ;
3. Une préférence pour les inscrire dans une annexe au RI (prévue à l'art. 6.5) appelée « Dispositions complémentaires au règlement intérieur », revue périodiquement pour intégrer les changements (noms des corps de métiers, des maisons, des noms de provinces, etc.) avec validation du CO.

Ceci dit, face à l'inquiétude des Compagnons, fondée principalement sur la scission des Compagnons de la famille du cuir en 2007, nous nous sommes engagés et avons sollicité un avocat expert de la « protection des marques » pour connaître les différentes options qui nous permettraient d'empêcher quiconque de s'emparer et d'utiliser le nom d'un corps de métier de l'association (ou de son blason).

Au regard du droit des marques, trois aspects ont été examinés par l'avocat :

1. Le dépôt de marque présente-t-il un intérêt au regard de la manière dont l'AOCDF utilise les noms des corps de métiers ?
2. Les noms des corps de métiers remplissent-ils les conditions de validité d'une marque ?
3. Les marques déposées pour des corps de métiers permettraient-elles de s'opposer efficacement à leur usage par des tiers ?

Ces trois points portaient sur deux versions de noms de corps de métier qui, pour rappel, n'ont aucune existence juridique :

- a. Les versions de noms dites « intégrales », comme : « Compagnons passants couvreurs du Devoir, bons drilles du Tour de France » ou « Compagnons menuisiers et ébénistes du Devoir » ;
- b. Leurs versions dites « réduites », comme : « Compagnons couvreurs du Devoir » ou « Compagnons couvreurs ». →



L'ANALYSE DE L'AVOCAT EXPERT DIT EN SYNTHÈSE :

- Concernant les versions dites « intégrales » des noms de corps de métiers

1. Une marque fait l'objet d'un usage sérieux (à titre de marque) lorsqu'une association à but non-lucratif l'utilise, dans ses relations avec le public, pour annoncer des événements ou manifestations, dans ses papiers d'affaires ainsi que sur son matériel publicitaire.

Autrement dit, l'utilisation des noms de corps de métiers telle que nous la pratiquons ne constitue pas un usage public de la marque.

- Concernant les versions dites « réduites » des noms de corps de métiers

1. L'AOCDTF ne dispose « d'aucun droit privatif sur le vocabulaire du compagnonnage ni sur ses blasons, qui font partie du fonds commun historique et qui en tant que tel a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».

2. L'usage fait par l'AOCDTF des noms des corps de métiers « dans leur version réduite » constitue un usage tourné vers le public pouvant présenter l'intérêt d'un dépôt de marque, mais l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) pourrait estimer que les noms de métiers sont dépourvus de caractère distinctif en ce qu'ils appartiennent au fond commun du compagnonnage (donc usuels) et/ou en ce qu'ils sont descriptifs dudit métier.

Selon l'avocat expert, des marques déposées et enregistrées ne pourraient être utiles pour s'opposer à la reprise des noms des corps de métiers par des tiers (notamment ceux qui décideraient de faire scission) que si ces tiers reprenaient à l'identique les noms alors déposés par l'AOCDTF. Or, il est probable que lesdits tiers utilisent plutôt des expressions similaires mais pas identiques.

Rappelons également les coûts associés aux procédures de dépôt et, le cas échéant, d'opposition de marques.

Au regard de cette analyse, les élus du Conseil d'orientation ont choisi de ne pas entamer de démarche visant à déposer les noms des corps de métiers en tant que marques. ■



Lettre du Conseil d'orientation • Septembre 2023 #84 • ISSN 1767-0063

Lettre interne de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France

82, rue de l'Hôtel-de-Ville 75180 Paris Cedex 04 • Téléphone : 01 44 78 22 50

Directeur de la publication : Christian Pons

Crédits photos : © AOCDTF/Florent Pottier - © Jules Despretz - © Thierry Caron/Divergence

Conception, réalisation : Graines d'Octets



www.compagnons-du-devoir.com